



*Nous ne pouvons ouvrir ce journal sans avoir une pensée pour Jean-Pierre MIGAULT
qui fut maire de la commune de 2001 à 2020.*

2021 fut encore une année imprégnée par la COVID-19. Les familles n'ont pu se rassembler ou fêter un évènement, les associations ont été contraintes à annuler ou reporter leurs manifestations, les écoles ont dû s'ajuster aux protocoles sanitaires parfois dans des délais très courts.

2021 fut aussi marquée par de nombreuses incivilités récurrentes : les dépôts sauvages malgré toutes les possibilités offertes pour se débarrasser de ses déchets, l'arrachage des pancartes signalétiques, la détérioration de bâtiments, de notre environnement et par voie de conséquence, le non-respect des habitants de notre commune.

Mais, soyons et restons positifs

Au cours de l'été, la commune a mis en place le « Dispositif Argent de poche ». Nous avons accueilli 3 jeunes : Candice, Clément et Mathis. Ils ont participé à l'aménagement du jardin de l'école, à l'entretien des espaces verts, à différents travaux de peinture. Le Conseil les remercie pour leur implication.

Une page Facebook a vu le jour : « commune de Juscorps – officiel » et nous avons poursuivi l'état des lieux du patrimoine.

En 2022,

Nous serons appelés aux urnes : en avril pour les élections présidentielles et en juin pour les élections législatives.

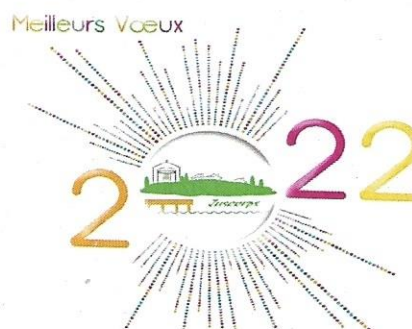
La fibre optique devrait être déployée sur notre commune. Un site Internet est à votre disposition pour suivre l'évolution et vérifier votre éligibilité : https://deux-sevres-numérique.fr/rubrique_particulier.

Quant aux projets, ils sont nombreux : la voierie, la réfection de la sacristie, l'aménagement d'un terrain de boules aux abords du parking de la salle, l'isolation de la mairie, le fleurissement, l'implantation d'une boîte à livres, ...

Nous espérons que 2022 sera l'année du « revivre ensemble » tant sur le plan personnel, professionnel et associatif.

Le Conseil municipal et les agents communaux vous souhaitent une très belle année 2022.

*Le Maire, Corinne RIVET BONNEAU,
Le Conseil Municipal,
Le Personnel,
De la commune de Juscorps*



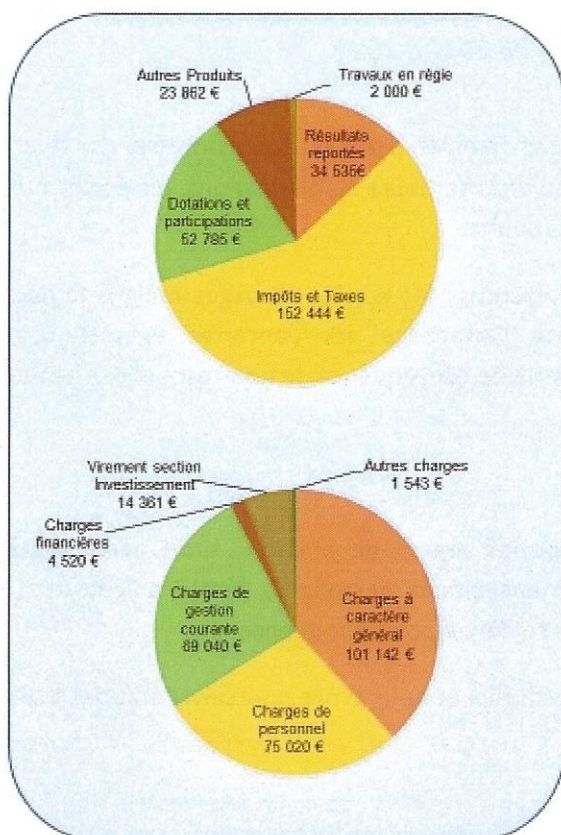
Vous présentent leurs meilleurs vœux.

Le financier

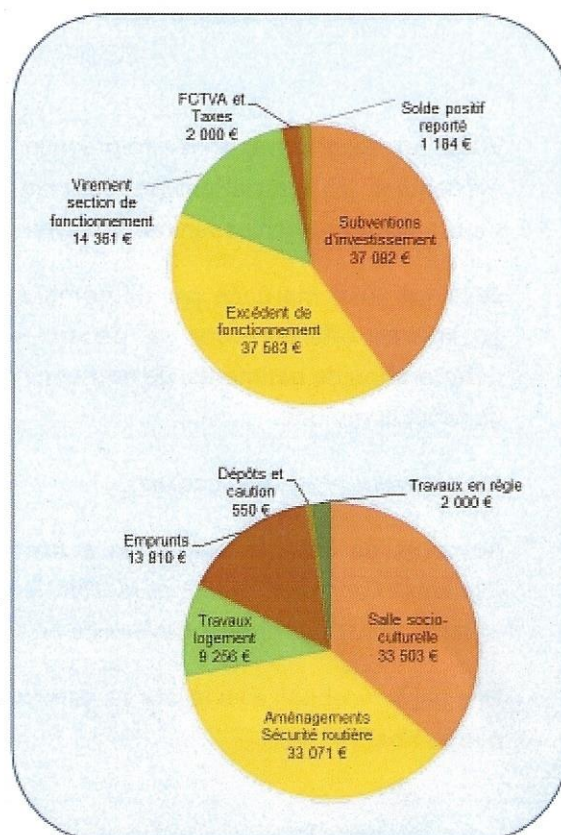
~~~~~

## LE BUDGET 2021

### Section fonctionnement



### Section d'investissement



### Recettes

### Dépenses

## LES TAXES LOCALES

Depuis 2018, la taxe d'habitation baisse progressivement pour l'ensemble des français.

À compter de 2021, la réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale va bénéficier à tous les contribuables. Ainsi, vous bénéficierez a minima d'une exonération partielle fixe de 30 % en 2021 (65 % en 2022 et 100 % en 2023) de la taxe d'habitation sur votre résidence principale.

La commune continuera de percevoir de la Taxe Habitation sur les résidences secondaires avec le taux voté en 2019 et gelé jusqu'en 2023.

En 2021, la part départementale de Taxe Foncière Propriétés Bâties a été transférées aux communes (18,88%).

Cette taxe permet de compenser, en grande partie pour les communes, la suppression de la taxe habitation sur les résidences principales.

La commune gère donc uniquement les taxes foncières. En 2021, le Conseil a décidé de les augmenter de 2 %, ce qui s'est traduit par un produit global de 75 021 euros, soit environ 700 euros supplémentaires par rapport à l'année 2020 (~58 euros par mois).

|                            | Taux 2020 | Rajout de la part départementale | Taux 2021 (+2%) |
|----------------------------|-----------|----------------------------------|-----------------|
| Taxes foncières bâties     | 12,82 %   | 12,82 + 18,88 = 31,70 %          | 32,33 %         |
| Taxes foncières non bâties | 56,45 %   |                                  | 57,58 %         |





### Naissance :

|             |                  |
|-------------|------------------|
| 5 janvier   | Ynaya BOUHIER    |
| 28 mars     | Lilou BOUTIGUE   |
| 10 juillet  | Milo GUITET      |
| 31 juillet  | Lyse SANON       |
| 3 septembre | Ambre JORIGNE    |
| 3 octobre   | Louise PARTHENAY |
| 3 octobre   | Paul PARTHENAY   |

### Mariage :

|           |                                   |
|-----------|-----------------------------------|
| 19 juin   | Marion LAIDET & Thibault CARON    |
| 3 juillet | Marine DANIAUD & Adrien LEMAISTRE |

### Décès :

|            |                     |
|------------|---------------------|
| 21 juillet | Jean-Pierre MIGAULT |
|------------|---------------------|



## Le dispositif « Argent de poche »



Le dispositif « Argent de poche » permet aux collectivités d'accueillir des jeunes de 16 à 18 ans, (ayant fêté leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et n'ayant pas encore 18 ans au moment de la mission) pendant les vacances scolaires pour des missions au sein des différents services des collectivités (espaces verts, service technique, entretien, ...). Ces jeunes doivent résider sur la commune.

Les principaux objectifs et modalités du dispositif :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience moyennant une gratification de 15 € exonérée de toutes cotisations sociales pour 3h30 de présence.
- Chaque mission a une durée d'1/2 journée (3h30 dont 30mn de pause), matin ou après-midi
- L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal et/ou élus
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents.
- Un contrat d'engagement est signé entre le jeune et la collectivité.



Nous allons reconduire le dispositif  
cette année.

Les dossiers d'inscription sont à retirer  
à la mairie.



# L'école communale



L'école communale accueille des enfants inscrits dans le R.P.I. Juscorps-Saint-Martin-de-Bernegoue (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, 40 enfants ont fréquenté l'école. Ils étaient répartis en deux classes à double niveau : moyenne/grande section et grande section/CP.

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, nous avons également reçu 40 enfants dans nos deux classes : 21 en CP et 19 en grande section.

Les repas sont préparés à la cantine de Saint-Martin-de-Bernegoue et nous avons instauré, depuis septembre dernier, le dispositif « cantine à 1 euro » -Tarification sociale des cantines scolaires.

Ce dispositif est proposé par le gouvernement dans le cadre du plan de pauvreté, avec pour objectif de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

Il permet également aux communes de moins de 10 000 habitants et éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale, de bénéficier d'une subvention de 3 euros pour chaque repas facturé à 1 euro ou moins.

Afin de percevoir cette aide du gouvernement, la commune devait mettre en place une tarification de la cantine basée sur le quotient familial comprenant au moins 3 tranches dont au moins une tranche inférieure ou égale à 1 euro et une supérieure à 1 euro.

Grille tarifaire mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

| Tranche                        | Quotient Familial (QF) | Prix du repas |
|--------------------------------|------------------------|---------------|
| 1                              | 0 à 750                | 0,80 €        |
| 2                              | 751 à 1500             | 1,00 €        |
| 3                              | 1501 et +              | 2,60 €*       |
| Absence de communication du QF |                        | 4,00 €        |

\*2,60 euros étant le prix du repas avant la mise en place du dispositif

30 familles bénéficient des tranches 1 et 2 (33 enfants au total).

Durant la saison estivale, les élus, agent et/ou adolescents ayant participé au dispositif « argent de poche » ont effectué des petites réparations et travaux comme :

- o La sécurisation de la partie « jardin » située entre la cantine et l'école par la pose d'un grillage et d'un portillon.
- o Le changement des distributeurs de papier essuie-mains et de savons afin de réduire la consommation et le gaspillage à la suite des différents protocoles sanitaires mis en place.

Le chauffe-eau a été remplacé par la société Enerj'2C.





# Les Points d'Apports Volontaires Les déchetteries



Différents moyens sont mis en place pour récupérer nos déchets qu'ils soient ménagers, recyclables, végétaux, encombrants, etc....

- ❖ Le ramassage des ordures ménagères chaque jeudi (sauf jour férié dans la semaine).



- ❖ Les Points d'Apports Volontaires



Sur la commune : **2 Points d'Apports Volontaires (PAV)** pour le tri sélectif et les déchets recyclables : un situé route de Chizé et l'autre aux Sablières.

**Ces sites ne sont pas des décharges publiques.**

**Il convient de déposer les déchets dans les containers prévus à cet effet et non au sol.**

- ❖ Les déchetteries

Les déchetteries d'Aiffres, Beauvoir, Granzay et Prahecq sont également à votre disposition pour recevoir les différents autres déchets : gravats, déchets verts, ferraille, carton, etc....



| Déchetteries            | Horaires | Lundi             | Mardi   | Mercredi  | Jeudi     | Vendredi  | Samedi              | Dimanche |
|-------------------------|----------|-------------------|---------|-----------|-----------|-----------|---------------------|----------|
| Beauvoir sur Niort      | Année    | 9h-12h<br>14h-18h | 14h-18h | 14h-18h   | 14h-18h   | 14h-18h   | 9h-12h<br>14h-18h   | 9h-12h   |
| La Gadrouille – Prahecq | Hiver    | 13h-17h           | 13h-17h | 13h-17h   | 13h-17h   | 13h-17h   | 9h-12h<br>13h-17h   | 9h-12h   |
|                         | Eté      | 14h-18h           | 14h-18h | 14h-18h   | 14h-18h   | 14h-18h   | 9h-12h<br>14h-18h   | 9h-12h   |
| Modéron – Granzay-Gript | Hiver    | 9h-12h<br>13h-17h | 13h-17h | 13h-17h   | 13h-17h   | 13h-17h   | 9h-12h<br>13h-17h   | 9h-12h   |
|                         | Eté      | 9h-12h<br>14h-18h | 14h-18h | 14h-18h   | 14h-18h   | 14h-18h   | 9h-12h<br>14h-18h   | 9h-12h   |
| Saint-Maurice – Aiffres | Hiver    | 14h-18h           | Fermé   | 14h-18h   | 14h-18h   | 14h-18h   | 9h-12h<br>14h-18h   | 9h-13h   |
|                         | Eté      | 14h-18h45         | Fermé   | 14h-18h45 | 14h-18h45 | 14h-18h45 | 9h-13h<br>14h-18h45 | 9h-13h   |

- ❖ Cartes accès aux déchetteries

Cette carte est à demander :

- Soit par Internet en allant sur le site <https://decheteries.niortaglo.fr>
- Soit en contactant le service des déchets ménagers de Niort Agglo  
au **05 49 78 74 70** ou par mail **service.dechet@agglo-niort.fr**
- Vous pouvez également venir retirer des formulaires papier à la mairie



### Son utilisation :

- Votre carte de déchetterie **est gratuite** et sera créditée de **24 passages annuels**.
- Vous aurez la possibilité d'effectuer **2 passages par jour, 2m3 maximum par passage** (il sera possible de demander exceptionnellement déménagement/travaux des accès journaliers supplémentaires auprès du service des déchets de Niort Agglo).
- Si vous utilisez vos 24 passages, vous pourrez faire une démarche auprès du service des déchets de Niort Agglo **pour obtenir 5 passages gratuits supplémentaires**.
- Au début de chaque année, votre crédit sera de nouveau porté à 24 passages **sans aucune démarche à effectuer de votre côté** (les crédits non utilisés ne seront pas reportés l'année suivante).

### ❖ Les objets volumineux

La CAN propose un service gratuit de collecte de vos déchets volumineux en porte-à-porte, type sommiers, gros électroménagers (gazinière, frigo, lave-linge, ...), meubles non démontables, ...



- Sont exclus tout objet ou déchet non déclarés lors de la prise de rendez-vous, ainsi que les objets pouvant loger dans un coffre de voiture. Pour ce type d'objet, vous pouvez faire appel à des associations caritatives comme le Secours populaire, Anneau de l'Espoir ou Emmaüs.

**Important :** lorsque vous achetez un appareil électrique ou électronique neuf, votre revendeur a l'obligation de reprendre votre ancien appareil usagé.

### **Vous êtes un particulier et vous souhaitez vous débarrasser d'un déchet volumineux ?**

Service Déchets de la CAN

☎ 05.49.78.74.40

Mail : [service.dechet@agglo-niort.fr](mailto:service.dechet@agglo-niort.fr)

Site : <https://decheteries.niortagglo.fr>

- Contactez la CAN en précisant votre adresse postale et votre numéro de téléphone.
- Le service des déchets ménagers de la CAN vous recontactera pour fixer un rendez-vous. La collecte est effectuée du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 16h.
- Le jour prévu pour la collecte, les déchets volumineux devront être présentés sur le domaine public sans entraver la circulation, ou de manière générale la sécurité des usagers (absence de trottoir, de bas-côté...). Si ce n'est pas possible, la présence du demandeur sera exigée au moment de l'enlèvement par les agents de la CAN.

**Nos chemins de campagne, notre rivière la Courance, les Sablières et tout autre site ne sont pas destinés à recevoir nos déchets.**

Ces incivilités sont passibles d'amendes prises par arrêté municipal en date du 21 juin 2021.

- 100 euros : coût forfaitaire correspondant à la gestion administrative et autres frais qui sera facturé dans le cadre de la procédure si le responsable d'un dépôt sauvage a été clairement identifié et a procédé à l'enlèvement des objets déposés illicitement, au nettoyage et à la dépollution du site,
- 400 euros si le responsable ne s'est pas totalement exécuté au terme du délai de 10 jours, représentant le coût de l'enlèvement des objets déposés illicitement sur le site concerné et tenant compte de l'ensemble des frais (déplacement, main d'œuvre, matériel, gestion administrative et autres frais),
- Au coût effectif en plus du tarif forfaitaire si le responsable ne s'est pas totalement exécuté au terme du délai de 10 jours et si le volume est supérieur à 500 litres

# L'espace Informations



## ❖ LOGEMENT COMMUNAL

Installation d'une paroi douche adaptée sur la baignoire.

Pose et peinture d'un grillage et de panneaux bois occultants (type Claustra) dans le but d'atténuer le vis-à-vis entre la cour de l'école et la courette du logement. Travaux effectués par les élus et les adolescents ayant participé au dispositif « argent de poche ».

## ❖ BAIL A PATURE AUX SABLIERES

Nous avons mis à disposition d'une famille de la commune une partie du terrain situé aux Sablières pour leurs animaux à des fins de pâturage. Un bail à pâture a été signé contre entretien du terrain.

## ❖ ASSURANCE AXA FRANCE

AXA a souhaité poursuivre la possibilité d'offrir aux habitants ayant leur résidence principale dans la commune une assurance complémentaire santé à des conditions tarifaires promotionnelles.

Un accord avait déjà été signé il y a 3 ans. Il s'agit d'une poursuite de cette offre qui est sans charge financière pour la commune.

Vous trouverez joint au journal, un flyer où vous pourrez retrouver les coordonnées du chargé de clientèle.

## ❖ DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE A PARTIR DE JANVIER 2022

Conformément à la loi ELAN de 2018 et à partir de janvier 2022, les usagers privés ou professionnels peuvent déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme directement en ligne.

Une démarche plus simple et plus rapide qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

**Ce télé service est mis à la disposition de tous par Niort Agglo sur [www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr).**

Vous pouvez vous connecter via FranceConnect ou en créant votre propre compte.

Les dépôts en version papier auprès de leur commune ou par envoi d'un courrier recommandé resteront possibles.

Pour toute question préalable à la constitution d'un dossier, il est toujours possible de se rendre en mairie.

## ❖ LE PARCOURS CITOYENNETE

Cette réforme se traduit par 3 trois étapes obligatoires :

1. L'enseignement de la défense – Pendant la scolarité
2. **Le recensement** -A la mairie du domicile
3. La journée d'appel de préparation à la défense – Au bureau ou centre du service national

### A la mairie du domicile – Le recensement

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième (16<sup>ème</sup>) anniversaire.

Pour ce faire, apporter votre carte d'identité et le livret de famille de vos parents.

La mairie ou le consulat vous remettra une attestation de recensement que vous devrez précieusement conserver.



## ❖ AGENDA

### Elections présidentielles

1<sup>er</sup> tour le 10 avril 2022

2<sup>ème</sup> tour le 24 avril 2022

### Elections législatives

1<sup>er</sup> tour le 12 juin 2022

2<sup>ème</sup> tour le 19 juin 2022

- ✓ Inscription sur liste électorale : **vous avez jusqu'au 4 mars 2022 pour vous inscrire.**
- ✓ Procuration de vote : à ce jour, 1 seule procuration pour un mandataire.

### Comment voter par procuration ? -

1. Rendez-vous sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) et authentifiez-vous *via FranceConnect* ;
2. Saisissez votre demande de procuration ;

*Le formulaire en ligne se compose de 4 rubriques courtes :*

**a/ «Je suis.....» :**

Grâce à votre connexion via FranceConnect, votre état civil est pré-rempli (nom de naissance, prénom(s) et date de naissance).

Votre adresse électronique est également pré-renseignée ; vous pourrez la modifier si besoin.

**b/ «Je vote à.....» :** Vous devez renseigner votre commune de vote.

**c/ «Je donne procuration à.....» :**

Vous devez indiquer la civilité, le nom de naissance, le(s) prénom(s) et la date de naissance de votre mandataire. Cette personne doit avoir 18 ans et être inscrite sur une liste électorale : cela peut être d'une autre commune.

**d/ «Je donne procuration pour...» :**

Vous devez sélectionner l'élection ou la période pour laquelle vous souhaitez donner procuration. Aucun justificatif ni document n'est demandé.

3. Rendez-vous ensuite dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police pour faire valider votre procuration ; Apporter une pièce d'identité et donner sa référence de demande **Maprocuration** (celle obtenue après avoir complété le formulaire).

4. Une fois que vous avez reçu la confirmation par courriel que votre procuration est validée par les forces de l'ordre et la mairie, informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

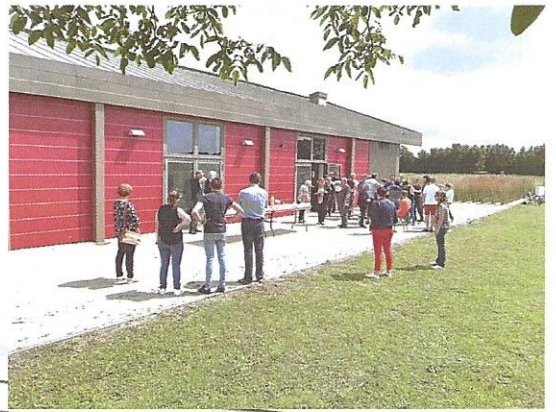


# Le coin Photos

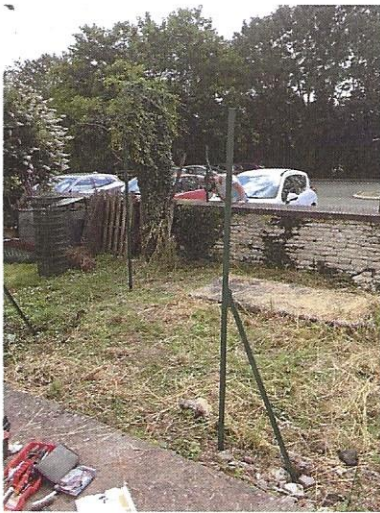
~~~~~



14 juillet



Travaux jardin
de l'école



Sapin décoré
par les enfants



Cérémonie 11 novembre

